

Info Marne

SOMMAIRE *(cliquez sur l'article)*

Édito : le chassé-croisé anti social de l'été 2023	1
Assurance chômage : le hold up !	2
Les arrêts maladie ne sont pas du repos : l'Etat condamné	2
Reims : justice pour Mahamadou	2
GRDF : répression des grévistes et militants	3
SNCF : la riposte des cheminots.....	3
Fédération des services publics : augmentez les salaires !.....	3
La caravane CGT « au service des vengeurs » se renforce en 2023 ..	3
Fichet Bauche : une procédure qui fait pschiit !	4
Retraités : congrès de Saint Malo	4
La Samaritaine : un peu de justice sociale, ça fait du bien	4
À nos agendas	4

Edito : le chassé-croisé anti social de l'été 2023



Hausse des tarifs de l'électricité de 10% le 1er août, décret sur la fin des régimes spéciaux le 30 juillet, augmentation des tarifs postaux le 27 juillet, diminution de 25% de la durée d'indemnisation des chômeurs à compter du 1er août, feuille de route gouvernementale pour la négociation de l'assurance chômage adressée aux syndicats le même jour... c'est le grand chassé-croisé anti social de l'été 2023.

L'imposture des 100 jours et le remaniement ministériel de l'entre soi, au service de la politique du passage en force ne font pas illusion. Emmanuel Macron, le fondé de pouvoir du capital, est bien déterminé à poursuivre sa politique de pillage des pauvres et d'abandon de l'intérêt général pour enrichir les riches.

Selon l'INSEE, en un an, les prix de grande consommation des grandes surfaces ont augmenté de 13,8% en moyenne en un an. 12,6% pour les viandes, 10,8% pour les boissons, 16,6% pour les autres produits alimentaires et 10,3% pour les produits d'entretien. Dans le même temps le SMIC n'a augmenté que de 4% et les classes populaires subissent de plein fouet les effets de l'inflation.

Si la Macronie s'imagine que la période estivale lui permettra de faire passer ses mauvais coups sans réaction, elle se méprend totalement. La colère issue de la réforme des retraites et des émeutes dans les quartiers ghettoïsés est loin d'être retombée et la rentrée sociale s'annonce riche de mobilisations.

Ghislain BRIDE, secrétaire général adjoint de l'UD CGT 51



12 Août 2023

#26

Union Départementale
des syndicats CGT de la Marne

15, boulevard de la Paix
BP 11215

51058 Reims Cedex

Tél. 03 26 88 23 04

udcgt51@laposte.net

www.udcgt51.fr



Assurance chômage : *Le hold*

up !

Quelques heures après l'envoi de la lettre de cadrage du ministère le 1er août, la CGT s'est exprimée sur le projet.

Les faits sont têtus : avec les nouvelles règles d'indemnisation que le gouvernement veut faire entériner par les syndicats, les droits des privés d'emploi se sont réduits drastiquement depuis trois ans, si bien que désormais, seuls 36% d'entre eux sont indemnisés et 40% vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Désormais le gouvernement demande de continuer le saccage des droits des allocataires encore indemnisés en ponctionnant les comptes de l'UNEDIC pour mieux fliquer les allocataires du RSA dans le cadre de France Travail. La CGT a prévenu qu'elle n'entendait pas s'inscrire dans de tels objectifs et qu'elle espérait convaincre l'intersyndicale de s'opposer

avec elle aux demandes d'Elizabeth Borne. Elle a proposé aux autres syndicats de se rencontrer le 24 août pour préparer la riposte. ([Lien vers le communiqué de la CGT](#)).

RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE: DURCISSEMENT DES CONDITIONS D'ACCÈS À L'INDEMNISATION CHÔMAGE.



Les arrêts maladie ne sont pas du repos : *L'État condamné*

Le 18 juillet dernier, l'État français a été condamné par la Cour administrative d'appel de Versailles, saisie par la CGT, pour sa mauvaise transposition d'une directive européenne selon laquelle les arrêts maladie ne doivent pas être considérés comme du repos.

En effet, pendant 20 ans l'état a assimilé les arrêts maladie d'origine non professionnelle à un temps de repos, privant ainsi les travailleurs de nombreux droits.

Les périodes de congé maladie doivent ouvrir droit à congés payés et les salariés en congé maladie pendant leurs congés doivent voir leurs congés payés reportés, y compris l'année suivante. Les travailleurs en arrêt qui ont vu leurs droits bafoués pendant des années auront le droit d'attaquer l'État en justice pour indemniser le préjudice.

Soulignons qu'une action similaire est menée par le conseil de nos camarades des TUR de Reims qui instruit ce dossier depuis presque 10 ans. Affaire à suivre.

Reims : *justice pour Mahamadou*

Un rassemblement s'est tenu le 25 juillet devant le palais de justice de Reims, à l'appel de la famille de Mahamadou Cissé, ce jeune de 21 ans abattu en décembre dernier par un octogénaire, ancien militaire, dans le quartier de la Ronde-Couture à Charleville Mézières.

L'auteur des faits, en détention provisoire depuis le meurtre, a été remis en liberté par ordonnance de la juge d'instruction de Reims. « Des jeunes sont condamnés à un an de prison ferme pour avoir ramassé une canette pendant les émeutes et incarcérés du coup bien plus longtemps que le mis en examen poursuivi pour avoir donné la mort à Mahamadou Cissé. » s'indigne l'avocat de la famille Cissé qui en appelle au ministre de l'intérieur et au gouvernement.

Cette décision scandaleuse illustre une nouvelle fois le racisme institutionnalisé dans lequel s'enfoncent dangereusement le pays.



GRDF : répression des grévistes et militants

Suite à la mobilisation de deux mois fin 2022 dans l'énergie et qui a permis d'obtenir de 50 à 82 euros d'augmentation mensuels pour faire face à l'inflation, la direction générale a fait le choix de la répression à l'encontre des grévistes. Depuis cette mobilisation, une vingtaine d'agents a été convoquée en entretien préalable à sanction disciplinaire.

Une journée de grève est venue le rappeler le 27 juillet, en soutien à Jordan, représentant syndical de la CGT au CSE d'Ile de France, convoqué par sa direction à un entretien préalable.

Quand on touche à un militant de la CGT, c'est toute la CGT qui est attaquée.

SNCF : La riposte des cheminots

Le 26 septembre, face aux attaques conjointes du gouvernement et de la direction contre l'ensemble des activités de la SNCF, les syndicats des cheminots organisent la riposte contre la privatisation et l'éclatement du groupe.

En premier lieu, ils s'opposent à la liquidation de Fret SNCF avec le « plan de discontinuité », mot nouveau pour un « plan de casse » de l'entreprise. Un véritable scandale en pleine crise écologique.

Ensuite l'externalisation des fonctions administratives au sein d'un GIE ou la filialisation pour répondre aux appels d'offre TER. Dans tous les cas, la stratégie patronale est claire : dumping social et abaissement des droits des cheminots.

Face à ces attaques, le 26 septembre, la CGT appelle tous les services à une puissante journée de grève !



Fédération des services publics : augmentez les salaires !

Les deux millions d'agents territoriaux ne peuvent se satisfaire de l'augmentation de 1,5% de la valeur du point d'indice. Ils revendiquent une augmentation immédiate de 10% du point d'indice et un rattrapage de la perte de pouvoir d'achat depuis 20 ans.

La question des salaires est intimement liée à celle des retraites et la CGT continue de revendiquer l'abrogation de la Loi et le retour à la retraite à 60 ans à taux plein avec 37,7 annuités.

Dans ce cadre la Fédération CGT des services publics a déposé un préavis de grève pour les journées du 1er juillet au 31 août couvrant l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale. ([Lire le préavis de grève](#)).

La caravane CGT « au service des vendangeurs » se renforce en 2023 :

Comme chaque année, la CGT renouvellera lors des vendanges dans la Marne sa campagne d'information, « la CGT au service des vendangeurs ».

À l'initiative de l'Union Départementale CGT de la Marne, la caravane fera le tour des vignes. Cette année, la CGT renforce son dispositif avec deux équipes au lieu d'une. Il faut dire l'importance de l'enjeu avec près de 100 000 vendangeurs dans le vignoble, où les abus sont fréquents : emplois non déclarés, heures supplémentaires non payées, primes de fin de contrat oubliées, etc.

Pour la CGT, saisonnalité ne doit plus rimer avec précarité.



Fichet Bauche : une procédure qui fait pschiùùt !

À la suite de la réaction déterminée des syndicats de l'entreprise et de l'Union Départementale CGT, la direction de Fichet Bauche n'a finalement retenu aucun grief à l'encontre de Denis POLET, mis à pied à titre conservatoire quelques semaines avant son départ en retraite... ([voir Info Marne n°25](#))

Denis sera donc normalement rémunéré pour cette fin de carrière en repos forcé. Un ultime camouflet pour une direction qui aura vainement tenté à trois reprises de licencier le militant de la CGT.

L'Union Départementale souhaite à Denis une retraite longue, heureuse et riche d'engagement auprès de son syndicat préféré.

Retraités : Congrès de Saint Malo

L'USR 51 organise une assemblée générale le 15 septembre prochain à Châlons-en-Champagne, à partir de 8h.

À l'ordre du jour, l'étude du rapport d'orientation qui devra être voté lors du Congrès de l'UCR qui aura lieu à Saint Malo du 21 novembre au 1er décembre 2023.

Un temps fort où sera débattu notre triptyque revendicatif :

- Pas de pension de retraite en dessous de 2000 euros
- Pour une sécurité sociale intégrale
- Pour une reconquête de nos services publics

N'hésitez pas à remplir la fiche de participation ([lien vers la fiche d'inscription](#)).



La Samaritaine : un peu de justice sociale, ça fait du bien

La justice a donc débouté Bernard Arnault, l'homme le plus riche du monde (une fortune de 213 milliards d'euros !) dans son action contre la CGT et les associations de précaires qui avaient osé envahir pacifiquement la Samaritaine en décembre dernier.

Le juge a rappelé que l'action symbolique menée dans le temple du luxe relevait de la liberté d'expression. Dans la foulée, la juge a aussi condamné LVMH à verser 6000 euros aux associations. On ignore encore si Bernard Arnault osera faire appel de cette décision de salubrité sociale.



À nos agendas :

- Le 1er septembre, inauguration de la Foire de Châlons-en-Champagne
- Le 21 septembre, Journée internationale de la paix,
- Le 27 septembre, Sabine Duménil au Tribunal de Châlons-en-Champagne.

Prochain numéro d'Info Marne
le 24 août

Ne dites plus ...

Fier de lutter
Fier d'être à

la **cggt**

MAIS QUE FAIT *la* **cggt**?

FAITES-LA!

**Il ne suffit pas de
s'indigner, il faut
s'engager**

(Goerges Séguy)